



Saint-Joseph
13, rue de l'Église
Mercier (Québec)
J6R 2K8
(514) 380-8899 poste 4541
Télécopieur: (450) 698-0786



Info-Parents

Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école St-Joseph

2020

Version abrégée

VIOLENCE: «Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.»*

INTIMIDATION: «Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.»*

* Définitions dans la Loi sur l'instruction publique 2012

Articles de loi de l'instruction publique:

18.1 L'élève doit adopter un comportement empreint de civisme et de respect envers le personnel du centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries ainsi qu'envers ses pairs.

96.12 Le directeur de l'école qui est saisi d'une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence doit, après avoir considéré l'intérêt des élèves directement impliqués, communiquer promptement avec leurs parents afin de les informer des mesures prévues dans le plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Il doit également les informer de leur droit de demander l'assistance de la personne que la commission scolaire doit désigner spécialement à cette fin.

Nos enjeux prioritaires

Nos priorités 2020

Voir à la poursuite de la démarche du civisme et celle de la résolution de conflits. Maintenir un environnement harmonieux. S'assurer d'avoir des moyens d'éducation variés pour développer les comportements attendus de respect des autres (habiletés sociales). Prévenir la cyberintimidation et l'intimidation par des animations, des ateliers en classe et des informations aux parents.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

- Document expliquant le plan de lutte aux parents sur le site internet et dans l'info-parents;
- Capsules d'information dans l'info-parents sur le thème de la cyberintimidation;
- Affiches sur les règles du code de vie et les démarches de résolution de conflits ainsi que celle de civisme installées à des endroits stratégiques;
- Sensibilisation à la cybercriminalité en lien avec la policière préventionniste et la psychoéducatrice;
- Implication des élèves dans les informations à donner aux parents;
- Faire des suivis avec les parents lors de situations de violence.

Les mesures de prévention à notre école visant à contrer l'intimidation et la violence

- ◆ De la maternelle à la troisième année, les élèves n'ont pas la notion d'intention de nuire. Toutefois, nous traitons chaque situation avec sérieux. Nous remarquons que la majorité des problèmes se situe dans les situations de conflits et non dans la notion d'intimidation;
- ◆ Démarche de civisme et de conflits communes pour réduire la violence verbale;
- ◆ Révision des règles de conduite et mesures de sécurité en conformité à l'article 76;
- ◆ Présentation des jeunes leaders aux autres élèves de l'école. Valorisation du rôle des jeunes leaders;
- ◆ Mise en place d'activités scolaires avec tous les élèves de l'école, en lien avec les trois volets : réussite scolaire, persévérance, implication sociale, activité physique, le civisme et la politesse;
- ◆ Surveillance active sur les cours d'école;
- ◆ Rencontre avec le nouveau personnel pour expliquer le code de vie et le fonctionnement de l'école;
- ◆ La policière préventionniste, l'agente Duval, anime des activités pour les élèves pour savoir comment agir en présence d'intrus et prévenir l'intimidation et la cyberintimidation;
- ◆ Nous avons un comité encadrement en place pour la révision du plan de lutte;
- ◆ Activités en classe pour réfléchir aux gestes et paroles de générosité, de gentillesse et de gratitude;
- ◆ Trois volets sont célébrés tout au long de l'année où la direction et les TES rencontrent tous les élèves de l'école pour la mise en place des priorités du projet éducatif. Nous valorisons l'éducation bienveillante;
- ◆ PLMU mis à jour et mise en place de la procédure de confinement.



Modalités pour déclarer un évènement d'intimidation ou de violence

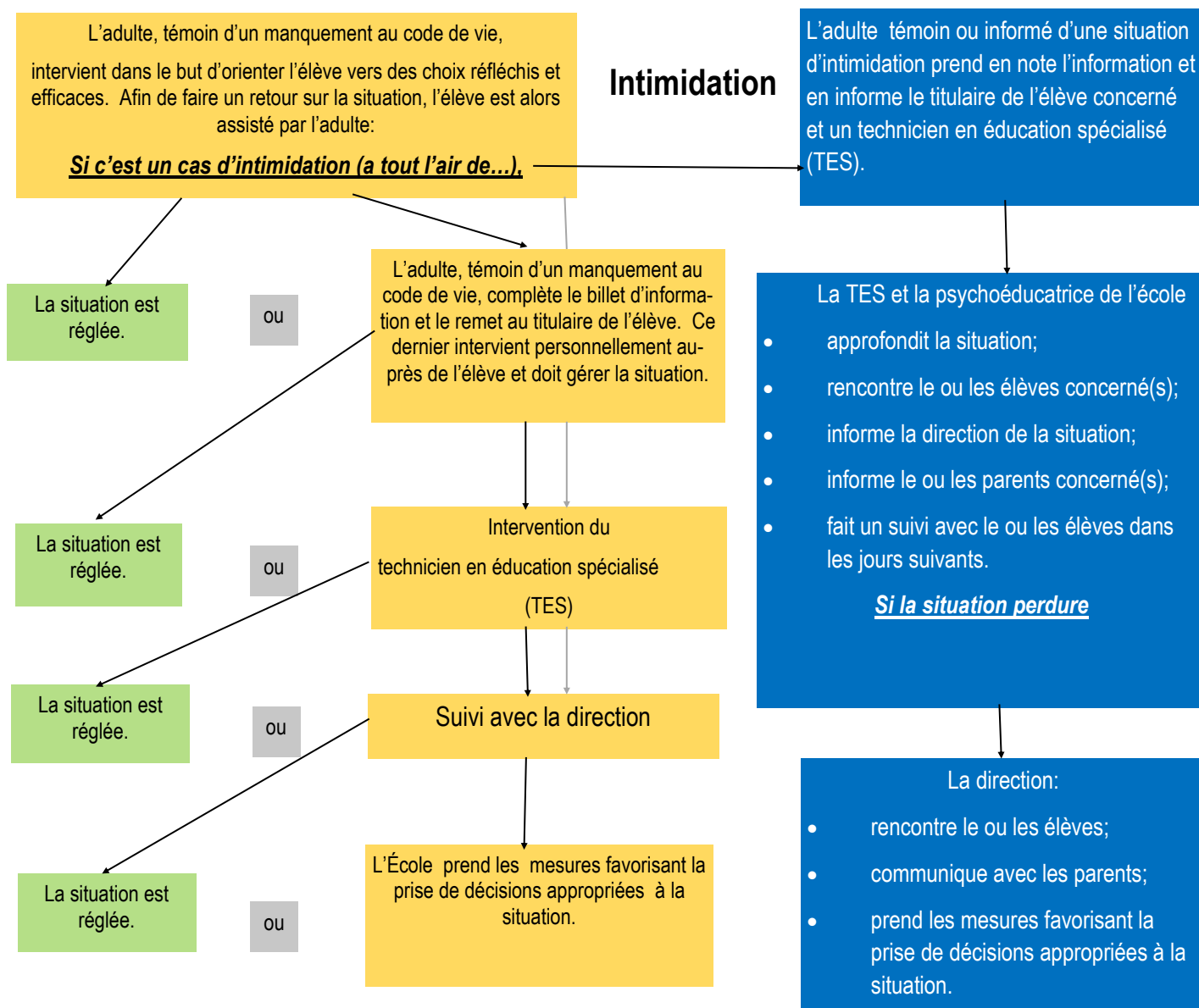
Écrire ou parler à la psychoéducatrice Véronique Yvon. Elle pourra faire des vérifications et un suivi avec la direction de l'école.

Protocole d'intervention

Des mesures sont prévues pour assurer la **confidentialité** tout au long du protocole.

Situation d'intimidation ou de violence

Intimidation



À tout moment, la direction se réserve le droit de suspendre à l'interne un élève selon la gravité de la situation et le caractère répétitif de l'acte.